

MUNICIPALITE DE LA NEUEVILLE

ELECTIONS MUNICIPALES 2024

Informations importantes pour voter

A. Bulletins électoraux

Nous faisons suite à plusieurs questions qui ont été posées à l'administration municipale concernant l'utilisation des bulletins électoraux.

Les enveloppes que vous avez reçues pour participer aux élections municipales du 27 octobre 2024 contiennent deux types de bulletins électoraux :

1. Les « bulletins officiels », sur lesquels aucun nom de candidate ou de candidat n'est inscrit. Ceux-ci peuvent être complétés à la main par les électrices et les électeurs.
2. Les « bulletins non officiels » qui, malgré cette appellation, peuvent être utilisés pour le vote. Sur ces bulletins, les noms des candidates et des candidats sont préimprimés. Ils peuvent être modifiés à la main par les électrices et les électeurs ou glissés tels quels dans l'enveloppe de vote par correspondance ou dans l'urne électorale.

B. Instructions de vote

Les informations sur la manière de voter se trouvent sur le site Internet communal sous la rubrique « Dernières actualités » ainsi que dans la Feuille officielle locale (Le Courrier). De plus, l'administration municipale (coordonnées sur <https://www.laneuveville.ch>) se tient à la disposition des électrices et des électeurs en cas de questions.

C. Vote par correspondance

- La carte de légitimation (carte d'électrice ou d'électeur) doit être signée de sa main.
- Les bulletins électoraux doivent être glissés dans l'enveloppe gris foncé (sans fenêtre) nommée « Enveloppe de vote pour bulletin électoral/bulletin de vote ».
- Le tout (carte de légitimation et enveloppe foncée) doit obligatoirement être inséré dans l'enveloppe gris clair (avec une grande fenêtre) nommée « Enveloppe à utiliser pour le vote par correspondance ».
- Le pli peut enfin être transmis à la Commune (boîte aux lettres de la Mairie ou par poste).
- A défaut, le vote n'est pas valable.
- Les instructions ci-dessus sont inscrites sur les deux enveloppes susmentionnées.

Merci de votre attention.

Octobre 2024
CHANCELLERIE MUNICIPALE